

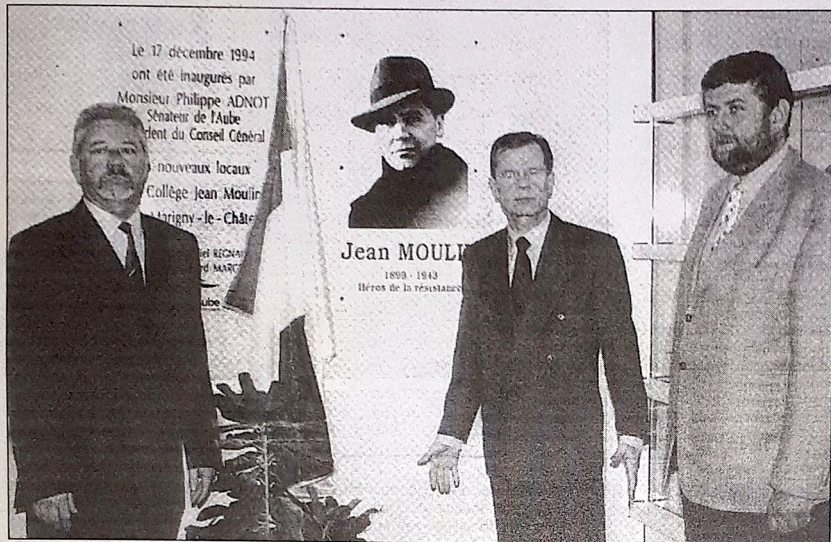
27 MAI

**«JOURNÉE NATIONALE
DE LA
RÉSISTANCE»**

LE JOURNAL DE LA RÉSISTANCE

FRANCE D'ABORD
FONDE DANS LA CLANDESTINITÉ EN 1941

Rédaction-Administration, 79, rue Saint-Blaise, 75020 Paris
N° 1098 - 1099 - MARS - AVRIL 1999



**MARIGNY-LE-CHÂTEL (AUBE):
LE COLLÈGE CÉLÈBRE
LE CENTENAIRE DE JEAN MOULIN**

Exposition consacrée à Jean Moulin, dont il porte le nom, participation au Concours de la Résistance et de la Déportation, voyage prévu sur les plages du débarquement, apposition d'une plaque à l'effigie du fondateur du CNR, le collège Jean-Moulin de Marigny-le-Châtel participe pleinement à la transmission de la mémoire.

Ci-dessus: M. Nicolas Theys, préfet de l'Aube, découvre la plaque à l'effigie de Jean Moulin (D.R.).

Ci-contre: les élèves de 3^e et la chorale du collège interprètent le « Chant des partisans ». (D.R.)

KOSOVO :

« LA MOINDRE POSSIBILITE DE SOLUTION POLITIQUE DOIT ETRE SAISIE »

Le 24 mars, le Bureau National de l'U.F.A.C., a adopté à l'unanimité une résolution, élaborée avec le concours des représentants de l'AN.A.C.R., sur la situation en République de Yougoslavie.

L'U.F.A.C.:

« Constate avec regret que les efforts diplomatiques entrepris pour parvenir à un règlement pacifique de la question du Kosovo ont échoué jusqu'à présent du fait de l'intransigeance des autorités serbes, responsables de l'impasse actuelle.

Réaffirme sa position que c'est à l'O.N.U. et non à toute autre organisation de prendre les décisions qui s'imposent au nom de la communauté internationale ainsi que l'affirme l'article 53 de sa charte.

Demande instamment au chef de l'Etat et au gouvernement français d'agir en toute urgence pour tenter de stopper l'engrenage de la violence et faire en sorte que les pourparlers reprennent ».

Hélas, la situation a évolué de façon dramatique, contraire aux espoirs des Anciens Résistants et Combattants français, qui naguère ont tant admiré les partisans yougoslaves, unis en leur diversité.

En 1986, à Vienne, la rencontre mondiale d'Anciens Combattants, organisée par la F.I.R., la F.M.A.C., la C.I.A.P.G. et la C.E.A.C., a proclamé que « la guerre constitue moins que jamais une solution ».

L'AN.A.C.R. a dès longtemps considéré qu'en tout conflit « la moindre possibilité de solution politique doit être saisie ».

Alors que se développent opérations de guerre, souffrances de populations civiles, « épuration ethnique », demandons à nouveau au gouvernement français de prendre, en toute souveraineté, une initiative hardie dans l'esprit et la lettre de la Charte des Nations Unies, en vue d'aboutir au respect des intérêts humains, nationaux et démocratiques des populations de la région.

Le Journal de la Résistance

«FRONT NATIONAL» : LE TITRE APPARTIENT A LA RÉSISTANCE!

Le 19 mars dernier, l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance (ANACR) et le Comité d'Action de la Résistance (CAR) ont adopté le communiqué commun suivant :

Dans leur commune fidélité au combat des résistants de tous mouvements et de toutes familles de pensée qui ont donné sa place à la France dans sa propre libération et dans la victoire alliée,

le Comité d'Action de la Résistance et l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance

se déclarent solidaires de toute action entreprise en vue de rendre à la Résistance le nom de l'un de ses importants mouvements : le « Front National ».

Le groupuscule créé en 1972 par M. Le Pen sous le titre « Front National pour l'unité française » est devenu un parti politique maintes fois défini par la justice comme inspiré par les théories hitlériennes et pétainistes. En se désignant depuis longtemps sous le seul titre « Front National », il profane le mouvement de Résistance officiellement reconnu comme « unité combattante » à dater du 15 mai 1941, et dont le « liquidateur » actuel, M. René Roussel, a été désigné le 12 avril 1979 par M. le Ministre de la Défense, qui, à ce même titre l'a également nommé membre de la Commission Consultative de la Résistance auprès de ce Ministère.

Découvrant qu'à la fin de 1998 l'organisme usurpateur avait procédé à une démarche tendant à officialiser son titre auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle, l'hebdomadaire « Charlie-Hebdo » a pris l'initiative de déposer ce même titre, dans la loyable intention publiquement annoncée d'en réserver l'exclusivité à la Résistance.

Par ailleurs, alors qu'un conflit juridique oppose deux groupes jumeaux rivaux issus de la formation créée par M. Le Pen, qui se disputent désormais le titre appartenant aux résistants, M. René Roussel est intervenu dans cette action en tant que liquidateur national du Mouvement de Résistance pour en faire valoir les droits sur le nom, initiative qui a été déclarée recevable en référé par le Tribunal de Grande Instance de Paris.

Le Comité d'Action de la Résistance et l'Association Nationale des anciens Combattants de la Résistance forment vivement le vœu que les « juges du fond », qui examineront cette requête à la fin mars, décident de mettre fin à l'utilisation frauduleuse, par une faction raciste, xénophobe et négationniste, du titre porteur d'une part glorieuse de la Résistance.

Robert CHAMBEIRON

Jean-Bernard BADAIRE

Robert Chambeiron

Jean-Bernard Badaire

Président-délégué
de l'AN.A.C.R.

Président du C.A.R.

SOUSCRIPTION NATIONALE

Association Nationale des
Anciens Combattants de la
Résistance (AN.A.C.R.)

BON de SOUTIEN
- 1999 -

Conservez ce bon. Il peut vous faire attribuer un des nombreux cadeaux dont la répartition aura lieu par tirage au sort. La liste en sera publiée dans le numéro d'octobre 1999 du « Journal de la Résistance France d'Abord ».

12^F

Donner à l'ANACR les moyens de vivre et de lutter pour les idéaux de la Résistance!

Chaque année, l'effort financier fait par les adhérents et par les amis de l'ANACR en souscrivant les bons de soutien, en les diffusant autour de d'eux, est une aide précieuse, irremplaçable pour notre Association. Les talons des bons de soutien pourront être, accompagnés de leur règlement, renvoyés au siège national jusqu'au 30 août.

L'audience de la chambre civile du Tribunal de Grande Instance de Paris eut lieu le 12 janvier.

René Roussel était représenté par son conseil, Maître Jules Borker, lui-même ancien membre du Front National de la Résistance.

Le Tribunal a reporté son jugement au 11 mai.

DANS NOTRE SOMMAIRE :

- P. 2 : Les « Amis de la Résistance (ANACR) ».
- P. 3 : Reconnaissance des services: Jacques Goujat s'adresse à Lionel Jospin.
- P. 4 et 5 : De l'importance du 27 mai. Pseudo(s)-« FN »: faits et méfaits.
- P. 6 et 7 : La vie de l'Association. Nos deuils.
- P. 8 : L'Histoire: Plus la conscience que le savoir.

LES « AMIS DE LA RESISTANCE (ANACR) » • LES « AMIS DE LA RES

VAUCLUSE

UN COMITE " D'AMIS "

A BOLLENE

Les "Amis de la Résistance" se sont réunis, salle des Conférences à Bollène, pour structurer leur association qui a vu le jour le 16 janvier dernier.

Association loi 1901, intitulée "Les Amis de la Résistance (ANACR)" du canton de Bollène et communes environnantes, dont les statuts précisent les objectifs: "rassembler sans distinction politique, philosophique ou religieuse et dans l'esprit de pluralisme de l'ANACR (Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance) tous ceux qui veulent :

- "Pérenniser l'esprit de la Résistance, approfondir la connaissance de l'histoire de la Résistance, du sens de son combat et de ses faits d'armes, de l'esprit de sacrifice et d'abnégation patriotique des anciens résistants face aux occupants nazis et aux collaborateurs vichystes, honorer la mémoire des combattants de la Résistance.

- "Combattre les idéologies d'inspiration fasciste et collaborationniste, la xénophobie, le racisme, le négationnisme.

- "Faire partager et transmettre aux générations futures les idéaux communs aux résistants exprimés par le Conseil National de la Résistance dans son programme. Lutter pour la sécurité, pour l'épanouissement des libertés, pour la souveraineté du pays, pour la paix".

Cette création du 1^{er} Comité "d'Amis" structuré dans le Vaucluse est la suite logique du succès remporté par la venue à Bollène, en mai 1998, des présidents nationaux de l'ANACR Henri Rol-Tanguy et Robert Chambeiron.

Le Conseil d'Administration élu comprend : M. André Eysseric, M. Gilbert Ramière, Mme Simone Locatelli, Mme Michèle Massonnet, Mme Hélène Bui, Mme Germaine Cayrol, M. Roger Lieggi, Docteur Roland Rabinot, M. René Chayre, Mme Simone Agostini.

Quant au bureau, il est présidé par Mme Hélène Bui, institutrice à Saint-Pierre (Bollène) avec, à ses côtés comme vice-président : Roger Lieggi, (Le Puy) de Bollène, comme secrétaire: Mme Michèle Massonnet, de Bollène, secrétaire-adjoint: docteur Roland Rabinot, de Lapalud, trésorier: André Eysseric, la Croisière, Bollène et trésorière adjointe: Mme Simone Locatelli, Lapalud.

ISERE:

« SE METTRE EN MOUVEMENT... »

Dans le dernier numéro de "Résistance en Isère", Martine Peters, présidente départementale des "Amis de la Résistance (ANACR)", et membre associée du bureau national, a écrit un éditorial que nous reproduisons ci-dessous.

Dans le dernier numéro de "Résistance en Isère", Martine Peters, présidente départementale des "Amis de la Résistance (ANACR)", et membre associée du bureau national, a écrit un éditorial que nous reproduisons ci-dessous.

Durant l'hiver, comme le chat qui sommeille et ronronne au coin du feu, les "Amis de la Résistance" se sont laissés vivre bien tranquillement. Avec le printemps qui pointe son nez vert, les "Amis" doivent sortir de leur léthargie et se mettre en mouvement. En effet, il y a urgence à activer leur développement dans notre département.

La course imitoyable des aiguilles du temps fait que les Résistants ont de plus en plus besoin de soutien. Bien sûr, les idées continuent à bouillonner, les projets existent toujours et l'ANACR reste active. Cependant parfois la lassitude s'installe chez certains, chez d'autres ce sont les soucis de la maladie ou encore le désir bien légitime de lever le pied après bientôt 60 ans au service de la Résistance et surtout, pour la plupart, la volonté de préparer la succession. Alors Résistants et Résistantes se tournent vers les "Amis" tout à fait prêts à leur passer le relais, leur faisant pleinement confiance pour que le flambeau de la Résistance qu'ils ont su, eux, garder éclairé depuis la Libération ne s'éteigne pas. Mais voilà, souvent les "Amis" ne sont pas vraiment au rendez-vous. C'est pourquoi aujourd'hui, je crois utile d'en parler un peu plus longuement... Redire le rôle et les objectifs que se sont fixés les "Amis" devient indispensable, demande le rappel de quelques précisions et doit susciter le débat d'idées.

Nous devons veiller au parfait pluralisme et ne pas laisser s'installer des dérives qui seraient dangereuses. N'ayant ni le profil de parti politique, de syndicat ou d'association humanitaire, ni la vocation de résoudre les problèmes engendrés par la crise sociale, les tâches que depuis plusieurs années et au congrès de Chambéry les "Amis" se sont fixées sont précises et incontestables.

C'est dans les actions que nous serons en capacité de proposer, que nous trouverons la solution à la fois à

l'adhésion de nouveaux amis et au respect de notre spécificité.

Pérenniser le combat pour les valeurs de la Résistance, dénoncer les falsificateurs de l'histoire qui tentent de masquer ce que fut la réalité de la lutte pour la liberté et la démocratie, œuvrer à la transmission de la Mémoire.

Mais le rôle qui me semble le plus capital c'est celui de la lutte contre les résurgences des idéologies fascistes, c'est le combat incontournable contre les "deux et pourtant unique" F.N., c'est la dénonciation sans complaisance de tous les discours racistes, xénophobes, haineux, des héritiers de ceux qui collaborèrent avec les nazis, c'est le refus de toutes les compromissions, même les plus minimes, avec ceux qui parlent de purification, de nationalisme, c'est le rejet de toutes les dictatures, de tous les terrorismes d'Etat ou d'individus; c'est enfin et surtout plus qu'un simple devoir, l'obligation absolue, vitale de montrer aux jeunes générations que si "la bête est revenue" ce n'est pas par hasard, qu'elle n'est que la copie conforme de celle née bien avant 1940 qui a su engendrer ses petits partout dans le monde et que, si on la laisse reprendre de la vigueur, avec elle reviendront les crétins casqués et les bourreaux bottés.

Les "Amis" se doivent d'être présents lors des actions prévues pour les mois à venir par l'ANACR et les responsables des "Amis" et d'en faire d'importantes et complètes réussites: comité départemental, conférences sur le thème des expositions du Musée de la Résistance, Concours, 27 mai et surtout colloque de l'automne "Résistance au fascisme" qui se doit de marquer fortement et durablement dans notre département la lutte anti-fasciste.

Alors tous ensemble, alertons, redisons, expliquons, dénonçons, encore et encore.

C'est pour cela que nous savons que nous pouvons compter sur vous Résistants.

C'est pour cela que les "Amis" nombreux, énergiques et dynamiques vont se battre et se mobiliser et que vous pouvez compter sur eux.

HERAULT

"AMIS" ET RESISTANTS

Le samedi 6 mars 1999, ANACR, et l'Association des "Amis(e)s de la Résistance", réunirent une quarantaine de personnes pour une conférence sur le thème: "Résistance, mouvements de Résistance, Unification de la Résistance par Jean Moulin, Conseil National de la Résistance, actualité du programme du CNR".

Cette première conférence ouvre le cycle d'autres interventions du même type, plus particulièrement tournées vers les collèges, les lycées, les maîtres ou les professeurs, les associations, les maisons pour tous, les foyers ruraux, les centres de formations, les collectivités, ou tous organismes ou personnes nous le demandant.

Pluralistes, l'ANACR et l'Association des "Amis" partagent les mêmes volontés:

Volonté du devoir de mémoire. Particulièrement cette année, qui verra le centenaire de la naissance de Jean Moulin, fondateur du Conseil National de la Résistance, fédérateur de tous les mouvements de Résistance français. Devoir de mémoire, aussi pour celles et ceux dont le sacrifice a permis le rétablissement de la République française, pour celles et ceux sans qui nous ne serions que des ombres dans un monde de nuit et de brouillard, comme les millions de déportés. Volonté de dénoncer les falsificateurs de l'histoire, les théories négationnistes pour qui les camps de concentration ne sont qu'un détail de l'histoire. Devoir de mémoire envers celles et ceux qui, malgré la torture et la mort, ont fait le Conseil National de la Résistance et son programme, celles et ceux qui voulaient une France d'équilibre social et économique, une France de liberté, d'égalité et de fraternité.

Volonté aussi d'agir contre toutes les résurgences du fascisme, contre les mouvements xénophobes, racistes ou intégristes, contre ceux qui prêche la haine raciale, contre la loi du plus fort face au plus faible...

En France, en Europe, en Afrique, en Algérie, au Kosovo...

C'est pourquoi, nous luttons pour qu'il soit interdit d'interdire aux enfants en France de vivre dans la liberté, l'égalité et la fraternité, pour qu'il soit interdit d'interdire aux enfants du monde de vivre dans la paix et la dignité.

(Transmis par Bruno Cassanas, président des "Amis" de l'Hérault)

DROME : AVEC PIERRE SUDREAU ET MARIE-JOSE CHOMBART DE LAUWE

Sans cesse témoigner, recueillir les leçons de l'histoire pour une vigilance au présent de plus en plus nécessaire, tel est le sens de la grande rencontre annuelle initiée par les "Amis de la Résistance (ANACR)-Drôme". L'an passé, le public et les lycéens ont pu, avec Robert Chambeiron et le colonel Henri Rol-

Tanguy, mieux comprendre l'esprit du CNR, les conditions de son instauration, le souffle de l'insurrection de Paris préluant à sa libération.

Cette année, sous le titre "Déportés parce que résistants", Marie-Jo Chombart de Lauwe, présidente de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation, co-présidente de

la FNDIRP, et Pierre Sudreau, co-président national de l'ANACR, ont pu témoigner de leur engagement dès 1940 dans la Résistance, de leur arrestation puis de leur déportation. Une soirée témoignages-débat devant 300 personnes réunies dans la grande salle de l'Espace Mistral de Montélimar offert gracieusement par la Mairie, suivie le lendemain de la rencontre avec 200 lycéens.

Dans son allocution de bienvenue, la présidente départementale des "Amis", Mireille Monier-Lovie, évoquant la barbarie nazie, fit un parallèle avec "l'Enfer" de Dante: "la dictature en constitue le premier cercle, l'occupation en fut le second cercle; mais si le malheur voulait que le résistant soit pris, c'était la découverte du 3^e cercle de l'enfer", en achevant sur la citation du général de Lassel, chef des FFI de la Drôme: "La liberté est retrouvée, mais il faut que les jeunes sachent que cette liberté n'est jamais un don, et que de toutes les choses précieuses, elle est celle qui se paye le plus cher". Une citation dramatiquement d'actualité, alors que se vivent à nos portes les événements du Kosovo...

De leurs débuts dans la Résistance, les deux intervenants ont expliqué comment, tout naturellement, dès le discours de Pétain de juin 1940, ils ont refusé de "subir". Ils ne sont pas "entrés dans la Résistance" mais l'ont créée avec une suite d'actions individuelles ou de tous petits groupes aboutissant au réseau "Brutus", pour Pierre Sudreau, et "Georges France 31" pour Marie-Jo Chombart de Lauwe. Au départ, l'un et l'autre ont fait du renseignement sur les défenses côtières allemandes, le premier devenant par la suite chef du réseau "Brutus" pour la zone occupée, agissant aux côtés de Gaston Defferre, œuvrant aux côtés de Louis Armand au sabotage ferroviaire généralisé à l'approche du débarquement.

Les deux résistants furent victimes comme bien d'autres de l'infiltration, Marie-Jo étant arrêtée dès mai 1942, Pierre Sudreau en

novembre 1943. Chacun vivant alors une suite d'internements de prison en prison, d'interrogatoires, d'éprouvantes mises au secret pour aboutir à Ravensbrück, pour elle, et à Buchenwald, pour lui: "Là, nous ne faisons plus de résistance armée, mais une résistance pour la vie, pour la survie... Nous avons vécu les crimes contre l'humanité", lança la présidente de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation, évoquant la méthode des nazis avec les femmes tziganes au nom de la "pureté raciale" - "Ils introduisaient un produit dans les parties génitales de ces femmes pour leur brûler les trompes et les ovaires" - et le sort des bébés de la "Kinderzimmer" dont elle eut la terrible responsabilité.

Dans une large partie consacrée à l'actualité, les deux intervenants ont pu affirmer avec force: "Ce n'est pas avec ce qu'on a vécu que le nazisme a pris fin. Il faut dire non à tous ces crimes des Balkans. La lutte continue et les générations futures doivent être vigilantes, car ça recommence toujours". Pierre Sudreau insistant de son côté face aux lycéens sur l'enjeu essentiel et la construction européenne: "L'Europe ne doit pas de morceler, bien au contraire elle doit s'unir. C'est l'avenir, votre avenir".

Tous et chacun furent mobilisés par ces deux grands moments d'esprit de résistance, au passé comme au présent. Les 21 jeunes musiciens de "l'Avenir Montélien" interpréteront le Chant des Partisans et le "Chant des Marais" avec grande émotion. Les "Amis de la Résistance", mobilisés en grand complet, ont bénéficié du soutien de la ville de Montélimar, du Conseil Général de la Drôme, de l'Inspection de l'Histoire du Rectorat de Grenoble, largement représentés dans la salle, sans oublier bien sûr l'ANACR départementale, la FNDIRP, l'UNADIF. La vocation des "Amis" étant de toujours mieux rassembler autour de valeurs dont l'oubli serait porteur des plus sinistres retours.

Mireille Monier-Lovie et Jean Lovie



Valence: De gauche à droite on reconnaît Jean Buisson, président départemental de l'ANACR, Mireille Monier, présidente des "Amis" de la Drôme, Pierre Sudreau, Marie-Jo Chombart de Lauwe, Jean Lovie, secrétaire des "Amis" de la Drôme, Roger Coutarel, président Drôme-Ardèche de la FNDIRP.

JACQUES GOUJAT, PRÉSIDENT DE L'UFAC,

Confirmant la position constante de l'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre (UFAC), de son Bureau National et de la résolution adoptée lors de la dernière assemblée générale, Jacques Goujat, Président de l'UFAC, a adressé le 14 avril dernier une lettre au Premier Ministre, M. Lionel Jospin, dans laquelle il lui demande solennellement de respecter les engagements qu'il a pris en ce qui concerne les conditions d'attribution de la Carte de Combattant Volontaire de la Résistance. Nous en publions ci-dessous le texte:

Monsieur le Premier Ministre,

Dans une lettre adressée à l'UFAC le 8 mai 1997 au sujet des problèmes concernant les anciens combattants, vous avez notamment écrit : " Nous nous engageons également à lever toute forclusion pour les volontaires de la Résistance, conformément à la proposition de loi n° 1259 déposée par le groupe socialiste à l'Assemblée Nationale ".

Dans l'exposé des motifs, il est notamment écrit : "... s'est instaurée une forme de forclusion de fait concernant les conditions d'attribution du titre de Combattant Volontaire de la Résistance, alors que l'objet même de la loi n° 85-295 du 10 mai 1989 était inverse. Cette injustice doit cesser ".

L'article deux de la proposition de loi précise : "... les demandes présentées pour la prise en compte des services rendus dans la Résistance non homologués par l'autorité militaire sont examinées dans les conditions fixées par les dispositions de la loi n° 49-418 du 25 mars 1949, créant le titre de Combattant Volontaire de la Résistance, du décret n° 50-358 du 21 mars 1950, pris en application de cette loi, du décret n° 59-366 du 28 février 1959 ainsi que du décret n° 75-725 du 6 août 1975 et de celles de l'instruction ministérielle du 17 mai 1976 ".

Lorsque vous êtes devenu Premier Ministre, nous avons eu la conviction que cette affaire serait réglée rapidement, en raison de l'absence de dépense budgétaire, du dépôt de propositions de loi identiques à celle du groupe socialiste dans

leur finalité, par des parlementaires de groupes de la majorité et de l'opposition et enfin de l'âge des membres de la Résistance pour qui des mesures tardives seraient sans effet réel.

M. Jean-Pierre Masseret, Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants, qui a lui-même dénoncé des " situations aberrantes et injustes " a pris des mesures qui ne répondent pas aux impératifs de justice et d'équité pour la reconnaissance des services des résistants.

L'UFAC, les plus importantes associations de résistants et de combattants demandent simplement pour l'attribution du titre de CVR le retour aux conditions en vigueur au 1er juin 1976, c'est-à-dire la fin d'une discrimination intolérable pour les témoignages entre les titulaires de la carte de CVR, selon que leurs services ont été ou non homologués par l'autorité militaire.

En conséquence, je vous demande solennellement au nom du Bureau National - comme la dernière Assemblée générale de l'UFAC dont vous trouverez la résolution sous ce pli - de faire en sorte que les engagements que vous avez pris soient tenus.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de ma haute et très distinguée considération.

Jacques GOUJAT

COUR PENALE INTERNATIONALE

Quelques semaines avant l'ouverture de la Conférence diplomatique de plénipotentiaires sur la création d'une Cour criminelle internationale des Nations Unies (Rome, 15 juin-17 juillet 1998), la résolution 23 de la 22e Assemblée générale " pour une juridiction internationale permanente " et les déclarations précédentes de la FMAC sur ce thème ont été rappelées aux associations membres, auxquelles il a été demandé de faire des démarches auprès du gouvernement de leurs pays respectifs afin de promouvoir la position de la FMAC.

Il est très encourageant de noter que de nombreuses associations membres ont répondu à cette demande, et ont informé le secrétaire général des dispositions prises.

Il est inutile de préciser que la création de cette Cour est un événement historique, mais il faut rappeler que ses statuts ne sont effectifs qu'après réception de 65 actes de ratification.

Tous ceux qui ont contribué au succès de la Conférence de l'ONU devraient continuer d'exercer une pression pour la ratification rapide des statuts; la FMAC a participé à une campagne internationale sur ce thème, et les associations membres en seront informées.

Entre temps, les associations sont invitées à contacter à nouveau d'urgence les autorités, cette fois pour s'informer sur la situation des procédures de ratification.

Le texte du Statut peut être obtenu sur Internet à l'adresse suivante: <http://www.un.org/lcc>. ou, sur demande, au siège de la FMAC.

RESISTANTS ET ANCIENS COMBATTANTS CONTRE LA CONDAMNATION DE LA FRANCE

Lors de la présentation verbale du rapport du Bureau National devant le congrès de l'ANACR de Chambéry, Charles Fournier-Bocquet avait dénoncé " un scandale sans précédent ", expliquant : " Alors que nous avions obtenu, par arrêts de la Cour d'Appel et de la Cour de Cassation, la condamnation de Jacques Isnorn et François Lehideux pour apologie du condamné à mort Philippe Pétain, le 23 septembre, un organisme dit " Cour Européenne des Droits de l'Homme " a condamné... la France (!) à verser 100.000 F à leurs héritiers pour punir la justice française d'avoir porté atteinte à la liberté d'expression, en l'occurrence à la liberté d'exalter la trahison! Cela au moment même où l'Assemblée européenne autorise la justice allemande à poursuivre Le Pen!... ".

ANACR et CAR

Le 11 novembre 1998, Robert Chambeiron, président de l'ANACR et Jean-Bernard Badaire, président du CAR (Comité d'Action de la Résistance) avaient écrit à M. Jacques Chirac, Président de la République, pour porter à sa connaissance la vive indignation que provoque parmi les résistants la " décision de la Cour Européenne des Droits de l'Homme prise le 23 septembre et condamnant la France à indemniser les héritiers de Isnorn et Lehideux.

" Cette Cour estime en effet que la France a violé la Convention Européenne par l'arrêt de la Cour d'Appel de Paris du 26 janvier 1990, déclarant coupables d'apologie de crimes ou délits de collaboration M.M. Isnorn et Lehideux.

La France est donc condamnée à verser quelque 100.000,00 F à leurs successeurs.

Il nous est agréable de souligner que les cinq hauts représentants de la France, fonctionnaires ou magistrats ou Ministre des Affaires Etrangères ont fermement soutenu la défense de notre justice par tous arguments appropriés, en fait et en droit et conclu au débouté des demandeurs.

En outre sur les 21 juges composant la Cour, 5 d'entre eux se sont opposés à la condamnation en des conclusions

annexées à l'arrêt.

Cet arrêt revient, en effet, à faire défense à la justice de la France qu'elle applique la loi de la République à l'encontre de ceux qui l'ont violée au motif que le " recul du temps entraîne qu'il ne conviendrait pas de (leur) appliquer la même sévérité que dix ou vingt ans auparavant ".

Une telle appréciation, bénévolement lénifiante constitue ici un contresens particulièrement grave et choquant. La loi française, en effet, demeure en vigueur tant qu'elle n'est pas abrogée. Elle a, ici, été appliquée à un délit commis non pas quarante ans auparavant mais le 13 juillet 1944.

M.M. Isnorn et Lehideux n'ont pas été condamnés pour avoir " évoqué " comme le dit cette Cour les crimes de Philippe Pétain mais pour en avoir fait l'apologie.

La Cour de Paris, dans son arrêt du 26 janvier 1990, l'a parfaitement établi. La Cour de Cassation, rejetant le pourvoi des condamnés, a écarté toute critique à l'endroit de cet arrêt.

En conclusion, les signataires de la lettre demandant au Président de la République en sa " qualité de Chef de l'Etat, gardien de la Constitution, de la loi et de la justice de la France d'élever (sa) protestation à l'endroit de cette décision injurieuse pour notre pays que le général de Gaulle et tous ceux qui ont participé au combat libérateur ont ramené dans la République, après en avoir chassé et puni l'ennemi et ses complices ".

Une motion de l'Union Fédérale

L'Union Fédérale, membre de l'UFAC, a adopté le 16 janvier dernier une motion à ce sujet allant absolument dans le même sens: " L'Union Fédérale... a appris avec indignation qu'un jugement de la Cour de Justice Européenne a condamné la France à verser 100.000 F de dommages-intérêts aux héritiers de J. Isnorn et F. Lehideux, qui le 26 janvier 1990, ont été condamnés par la Cour d'Appel de Paris pour apologie de crimes et de délit de collaboration avec l'ennemi.

L'Union Fédérale rappelle que cette condamnation a été prononcée après la parution dans " Le Monde " d'une page de publicité de: 1° Association pour la défense du Maréchal Pétain ".

Elle fait observer:

1) Que Pétain a été déclaré coupable de haute trahison par la Cour de justice française, jugement non révisable et non susceptible de recours.

2) Que la loi française punit l'apologie des crimes de trahison et de collaboration.

3) Que les faits faisant l'objet du jugement du 26 janvier 1990 tombent sous le coup de cette loi.

4) Que, par conséquent, la décision de la Cour de Justice Européenne constitue une atteinte inadmissible à la souveraineté de la France par une juridiction qui confond: Liberté d'expression et Liberté d'exalter la trahison.

En conséquence:

L'Union Fédérale des Anciens Combattants fait part de sa vive émotion au Gouvernement français " dénonçant en conclusion le caractère inique du jugement. L'ANACR et le CAR comme l'Union Fédérale ont émis le vœu que la France

refuse d'exécuter la sentence.

Cependant, il faut savoir qu'une décision de la Cour Européenne des Droits de l'Homme n'est pas susceptible d'appel.

Dans une étude publiée par le Bulletin du CAR, Gérard Cohen-Jonathan, Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II), Doyen honoraire de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Strasbourg, membre de la Commission Consultative Nationale des Droits de l'Homme estime que l'arrêt en cause est " le plus tristement étonnant rendu par la Cour Européenne des Droits de l'Homme ". Il poursuit: " nous ne pouvons que déplorer, dans cet arrêt de la Cour de Strasbourg, la faiblesse du raisonnement juridique et l'indulgence à l'égard de ceux qui avaient été justement sanctionnés par les juridictions françaises pour apologie du crime de collaboration avec l'ennemi et de la politique de Philippe Pétain, en tant que chef du gouvernement de Vichy ".

Poursuivant son analyse, il rappelle qu' " en ce qui concerne l'existence de l'élément apologétique, la Cour d'appel observait en particulier que les auteurs du texte s'étaient livrés à la " valorisation de la politique de Montoire ", présentée comme " supérieurement habile " par les requérants, et qu'il s'agissait bien là d'une " éloge sans réserve de cette politique qui n'est autre que celle de la collaboration ".

Gérard Cohen-Jonathan observe que Pétain s'était prononcé pour " le nouvel ordre européen ". Le juge français a relevé: " L'ordre visé n'était autre que l'ordre hitlérien fondé sur le racisme défini dans " Mein Kampf ", auquel par anticipation, Pétain venait d'adhérer officiellement en signant, dès le 3 octobre 1940, l'acte dit loi sur les ressortissants étrangers de race juive qui devaient être internés dans les camps aménagés en France à cet effet, en vue de faciliter (sic) leur acheminement vers les camps de concentration nazis auxquels ils étaient destinés.

Par l'absence dans le texte en cause de toute critique et même de toute distance par rapport à ces faits habilement celés, ce manifeste contient donc bien, implicitement mais nécessairement l'apologie des crimes ou délits de collaboration commis, tantôt avec la participation active et tantôt avec le consentement tacite du gouvernement de Vichy...

Il conclut en estimant que la portée de cet arrêt sera à son avis très réduite mais il lui " paraît regrettable qu'à la fin d'un si beau parcours pour l'élaboration d'un ordre public européen des libertés, le juge de Strasbourg ait adopté un arrêt, fut-il d'espèce, qui blesse les valeurs essentielles de la Résistance et de la Démocratie... ".

Après avoir rappelé que la liberté d'expression comporte des devoirs et des responsabilités, il termine son étude par ces quelques lignes: " Il faudrait en tout cas s'opposer à toute nouvelle forme de révisionnisme, à toute forme de banalisation du régime, condamnable et condamné, de Vichy, sous prétexte de discuter d'une thèse, historiquement dépassée, concernant une personne déterminée, mais qui n'était en l'espèce que le chef du gouvernement de collaboration ".

POUR UNE PLAQUE COMMEMORATIVE A LA GUICHE

A La Guiche (Saône-et-Loire), petite bourgade du Charolais, le sanatorium, créé pour soigner des gazés de la guerre de 1914-1918 et des tuberculeux, passe en octobre 1941 sous le contrôle du ministère de l'Intérieur du " gouvernement " de Pétain, devenant, sous le nom de " Sanatorium surveillé ", une pièce du dispositif de la terreur d'Etat organisée par le régime de Vichy en complicité avec les nazis.

Au " Sanatorium surveillé " de La Guiche étaient internés ceux qui, " sous réserve que les intéressés soient reconnus atteints de tuberculose évolutive ou de tuberculose ancienne, ne supportent pas le régime des camps ". Ainsi s'exprimait le médecin-chef du camp dans un rapport du 14 février 1942 envoyé au préfet de Saône-et-Loire.

Plusieurs centaines d'hommes et de femmes furent détenus dans ce camp-hôpital. Nous trouvons à La Guiche la population des camps vichystes: des " internés administratifs " coupables aux yeux de l'Etat de " menées antinationales ", d'activités communistes et anarchistes, de " troubles à l'ordre public ", des hébergés " parce qu'incapables au travail ", et des internés sous le coup de la loi sur " les étrangers en sur-nombre dans l'économie nationale ", de " passage clandestin de frontière ". Autrement dit, ceux qui étaient visés par les lois xénophobes, antisémites et répressives de l'Etat français.

Près de deux tiers des prisonniers étaient des Républicains espagnols et des combattants des Brigades internationales internés dès 1939 par le Gouvernement Daladier dans les camps du Sud-Ouest de la France: Le Vernet, Noé, Gurs, Brens, Saint-Paul d'Eyrieux, Rivesaltes, Rieucros.

La surveillance était importante (environ 60 gardes pour 180 détenus) et un des internés, arrêté dans le camp par la police de Vichy en mai 1943, fut transféré à Lyon, livré aux Allemands puis déporté à Dachau où il mourut le 28 mars 1945.

Le 24 mars 1944, au cours d'une opération d'envergure, les maquis FTP attaquèrent le camp et délivrèrent 27 détenus. Cette opération, unique en Saône-et-Loire, demeure une des plus importantes réalisées en France contre une prison ou un camp par le nombre de prisonniers libérés avec succès. Aucun d'entre-eux ne sera repris et plusieurs participèrent, par la suite, aux combats des maquis " Valmy " et " Jean Pierson ".

De tout cela, il ne subsiste sur les lieux aucune trace, aucun signe de mémoire.

Aujourd'hui alors que vivent encore parmi nous des survivants du camp, des familles d'internés, quelques-uns des acteurs de l'attaque, nous souhaitons inscrire par une plaque apposée sur l'ancien Sanatorium, devenu centre de long séjour, à la fois le fait qu'a existé en Saône-et-Loire une pièce du dispositif vichyste, et l'événement: l'attaque du camp par les maquis et la libération des internés.

"SCOUTISME"... ET SCOUTISME

L'un de nos lecteurs a pensé que l'article consacré en notre numéro de février à une association de scouts, dans laquelle sevit la propagande des idéologies dont la France a tellement souffert, constituait une appréciation négative du scoutisme en général.

Non! L'article caractérisait bien le mouvement en question comme se situant en fait hors du " monde scout " traditionnel. Au surplus, notre correspondant a-t-il constaté que nous mentionnions plus loin le fait que Geneviève de Gaulle fut naguère " Guide du scoutisme catholique ".

Nous savons tous que des scouts combattirent avec nous, et nous inclinons devant le souvenir de ceux qui sont tombés pour la Libération.

LA VIE DE L'ASSOCIATION

ALPES-MARITIMES

Le 10 mars 1999, le comité de l'ANACR du canton de Menton a tenu son Assemblée générale au lycée de l'Ecole hôtelière Paul-Valéry.

Une gerbe a été déposée au monument de la Résistance par M. Pommer, conseiller municipal, Mme Maria Volé, déportée-résistante et M. Victor Spozio, déporté-résistant. A cette cérémonie étaient présents M. Patrick César, conseiller général, maire de Roquebrune-Cap Martin, M. Pommer, conseiller municipal, aux affaires militaires, représentant M. Guibal, député-maire de Menton, M. Bineau, compagnon de la libération, M. Dental, vice-président de l'UFAC, Mme Guillard, présidente des veuves de guerre, et les porte-drapeaux de l'ANACR, de l'UN-CAFN, de l'Interallié, de l'UNC, de la FNA-CA et des CVR.

A l'assemblée générale, le président, M. Gaziello, évoqua toutes les manifestations patriotiques auxquelles l'ANACR prit part et mit l'accent sur les résurgences du fascisme (une association a été créée pour demander la révision du procès de Pétain), résurgences que l'ANACR combattra, en faisant tout pour que la flamme qui l'anime dans ce combat ne s'éteigne pas.

Le secrétaire, Victor Spozio, exposa le travail fait par les équipes qui vont dans les lycées et collèges de la région de Menton pour le Concours de la Résistance et de la Déportation. Les jeunes des troisièmes et des terminales sont très intéressés, et beaucoup de questions nous sont posées tant ils ont soif de savoir. Après son rapport financier, les comptes ayant été vus et approuvés, quitus est donné au trésorier. Le président départemental reprit la parole pour souligner que les congrès départementaux apportent la cohésion et l'entente dans les discussions au sein de l'ANACR et le grand succès que fut le congrès national de Chambéry.

(D'après les informations communiquées par Victor Spozio)

LOIRET

L'Assemblée générale du comité Montargis-Gien des anciens combattants de la Résistance s'est tenue le 6 mars dernier à Villemandeur, au Centre Culturel, avec la participation de plus de 100 membres et "Amis", et en présence de M.M. Point, Conseiller général, Maire de Villemandeur, Reboul, Conseiller régional, Maire de Montargis, Nublat, président du D.U. de Montargis, Rizzo, adjoint au Maire d'Amilly, le colonel Motut commandant le CIGA de Montargis, de Mme Tagot, vice-présidente de l'ONM, de M.M. Grognet du Comité d'entraide de la Légion d'Honneur, Gonthier représentant M. le Maire de Chalette, Bodard (UNC), Vaillant (FNACA), Grossier (Rhin-Danube), Durin (ARAC) et Mme Puisant (FNIRP).

Le président Chandivert ouvrit la séance et présenta les excuses de plusieurs personnalités, puis demanda à l'assistance de bien vouloir observer une minute de recueillement à la mémoire des disparus. Le président souligna ensuite que cette assemblée est placée sous le signe du centenaire de la naissance de Jean Moulin.

Puis Henri Durand, secrétaire, donna lecture des comptes-rendus d'activités et moral de 1998. Les actions ont été très diverses dans tous les domaines, et notamment auprès des élèves des CES, pour leur donner de multiples renseignements au titre du Concours National de la Résistance : en 1998, "Les étrangers dans la Résistance", en 1999, "Monuments et stèles de la Résistance".

Le trésorier Jacques Lucien exposa le bilan financier de 1998. Félicité pour sa très bonne gestion, quitus lui en fut donné par les contrôleurs financiers MM. Chalopin et Ledroit.

Le Conseil d'administration a été reconduit. Tour à tour, MM. Point, Reboul, Nublat et Rizzo ont tenu à souligner tout le grand intérêt qu'ils portent à l'ANACR et le grand respect envers tous les héros de la Résistance morts pour la France.

Le programme 1999 fut présenté: le Forum des Associations le 1er mai, la fête de printemps le 2 mai à Lisledon; quant au voyage annuel, il se déroulera en Vendée du 24 au 27 juin 1999. Une remise des diplômes eut lieu ensuite.

Pour clore cette assemblée, le président fit connaître que la journée du 27 mai 1943 (création du C.N.R. par Jean Moulin) sera commémorée chaque année à compter du 27 mai 1999.

PARIS

L'Assemblée générale de l'ANACR de Paris s'est tenue à la mairie du 4e arrondissement le 3 décembre dernier avec la participation de Simone Conan, vice-présidente nationale.

En présence d'Albert Oriol, vice-président national, du président-délégué, André Tollet, et des présidents Claude-Roland Souchet et Louis Picot, Jacques Weiller, secrétaire général, ouvrit les débats en soulignant que le congrès départemental s'étant tenu le 6 mai dernier, il ne s'agissait pas d'un rapport d'activité.

Jacques Weiller aborda la question de la défense des droits et de l'action juridique. Il rappela la résolution du 6 mai dernier du congrès départemental qui n'est pas restée sans écho: plusieurs questions écrites, dont une de Jean de Gaulle, ont été déposées sur le bureau de l'Assemblée Nationale. Il fit aussi allusion à la scandaleuse décision de la Cour Européenne des Droits de l'Homme de Strasbourg qui a condamné la France pour avoir elle-même condamné, par ses instances judiciaires les plus élevées, Isorni et Lehideux, lesquels avaient fait l'apologie de Pétain et de la politique de collaboration avec l'ennemi. Dans cet ordre d'idées, tout le Comité de Paris s'associe à l'initiative de Louis Picot qui a fermement protesté contre le fait que l'organisme officiel qu'est la Monnaie de Paris a mis en vente une médaille à l'effigie de Pétain, faisant état de la dignité de Maréchal à laquelle il n'a plus droit après sa condamnation par la Haute Cour.

Après avoir montré l'intérêt porté par l'ANACR aux questions concernant la connaissance et l'enseignement de la Résistance, que devaient développer plus tard Yvette Servin et Rosine Radzinski, Jacques Weiller rappela le souhait que le 27 mai devienne Journée Nationale de la Résistance.

Fut aussi évoqué le développement des Groupes "d'Amis" à Paris, après la constitution officielle le 12 juin 1998 des "Amis de la Résistance" au niveau parisien, avec déclaration en préfecture. Puis Jacques Varin, secrétaire administratif au niveau national des "Amis de la Résistance" (ANACR), évoqua leur progression nationale - avec 9.000 membres - leur activité et leurs rapports avec les Résistants, qui ne peuvent se concevoir en termes de subordination mais de partenariat confiant.

Au nom de la Direction nationale, Simone Conan, après avoir rappelé qu'aujourd'hui "provinciale" elle vécut et travailla longtemps à Paris, où elle participa à la lutte de Résistance, souligna l'importance du congrès de Chambéry et tint à rappeler ce que fut "l'esprit de la Résistance" et ce qu'est aujourd'hui "l'esprit de Résistance", c'est-à-dire la poursuite du combat pour les valeurs qui motivèrent les Résistants.

Puis, comme de tradition, à partir de 16h30, plusieurs dizaines de lauréats du Concours National de la Résistance et de la Déportation arrivèrent individuellement ou en groupes, souvent accompagnés de leurs professeurs et de chefs d'établissements, afin de recevoir leurs prix. De courtes allocutions, notamment une d'André Tollet, dont on rappela qu'il est le président du Comité Parisien de la Libération, furent prononcées.

EURE

Le comité de l'Eure avait choisi cette année la commune de Serquigny pour y tenir son assemblée générale, conjointement avec celle des "Amis". En raison de l'intensité du combat qui y fut mené contre l'occupant mais aussi des dommages et des pertes qui en découlèrent pour sa population, il fut rendu hommage à la commune en lui attribuant la qualité de membre d'honneur de notre association, et en remettant à son maire, M. Lionel Prévost, un diplôme d'honneur et la médaille de fidélité à la Résistance. C'est au président Savéant qu'il revint d'accomplir cette remise à l'issue du vin d'honneur offert par la municipalité.

L'Assemblée générale - à laquelle assistaient M. Lionel Prévost, maire de Serquigny, M. Robert, directeur départemental de l'ONAC et Albert Oriol, délégué du Bureau national - avait débattu de son ordre du jour, principalement axé sur le culte de la mémoire. C'est ainsi que furent évoqués les participations du comité au Concours de la Résistance et de la Déportation, au fonctionnement du Musée départemental de la Résistance, ainsi qu'à toutes les manifestations du souvenir devant les plaques et stèles érigées dans le département.

Une journée en tous points bénéfique pour l'ANACR et les "Amis".

VENDEE

L'ANACR de Vendée a tenu son Assemblée générale le 14 mars dernier, à Aizenay. Les travaux furent centrés sur la présentation du rapport moral et du rapport financier. En raison de l'absence du secrétaire et de la trésorière, retenus par ailleurs, c'est le président Gilbert Gross, qui les présenta à l'acceptation des membres de l'association. Ni l'un, ni l'autre des rapports ne soulevait d'objections, ils furent votés à l'unanimité; parmi les excusés, le président d'honneur, le général A. Raiffaud, retenu par une réunion des décorés de l'Ordre National du Mérite.

Puis l'ANACR, la FNCV et la FCMVA tinrent une réunion commune avec les présidents Gilbert Gross, Pierre Portejoie et Robert Lainard. Les présidents allèrent accueillir M. Dessalès, directeur départemental de l'Office départemental des Anciens Combattants, et le Dr Rambaud, président de l'UDAC de Vendée.

Les trois présidents présentèrent ensuite les spécificités de leurs associations, expliquant pourquoi ils ont désiré joindre leurs efforts, les trois associations qui regroupent des combattants 39/45 voyant leurs rangs s'éclaircir.

Le Dr Rambaud évoqua les actions de l'U.D. pour aider chaque association, puis M. Dessalès rappela son soutien dans le cadre de ses prérogatives de représentant du Secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants, et apporta le salut de M. Jean-Pierre Masseret, Secrétaire d'Etat.

A l'issue des travaux, derrière les drapeaux des trois associations, mais aussi de 8 autres associations amies, il y eut un défilé dans la rue d'Aizenay, pour gagner le Monument aux Morts, où conjointement les trois présidents déposèrent une très belle gerbe commune.

Puis un vin d'honneur fut offert par la municipalité d'Aizenay. Un banquet amical suivit.

LOIRE

L'Assemblée générale annuelle du comité de Saint-Etienne de l'ANACR a eu lieu le samedi 28 février à la Maison des Combattants, en présence de M. Lucien Neuwhirth, président d'honneur départemental. Les débats étaient dirigés par Camille Pradet. Jean Séguira, président du comité, présenta le rapport d'activité: "La participation aux cérémonies commémoratives comme Montchal, Bellevue-la-Montagne, Estivareilles, la Libération, le 8 mai, etc. occupe une grande place dans nos activités, mais la plus importante de celle-ci est la part que nous consacrons au devoir de mémoire, problème majeur pour les anciens résistants".

Et c'est à l'occasion du concours scolaire de la Résistance que celle-ci se manifeste le plus. En 1998, c'est dans 10 établissements et devant 620 élèves que les anciens résistants de l'ANACR sont allés témoigner. Dans la Loire, 667 élèves ont participé au concours, et parmi eux Agnès Faure, du lycée Saint-Paul à Saint-Etienne, a été lauréate nationale au titre des 3e.

Cette année, les rencontres et les expositions ont déjà commencé, auxquels va s'ajouter à Saint-Etienne la création d'un lieu de mémoire de la Résistance et de la Déportation, qui sera inauguré le dimanche 25 avril, à l'occasion de la Journée de la Déportation.

Camille Pradet, président départemental, rappela parmi d'autres activités de l'association, la tenue en 1998 du congrès départemental de Grand-Croix, puis le trésorier, Marius Maroni, présenta le rapport financier approuvé par la Commission de Contrôle. Lucien Neuwhirth intervint pour évoquer, lui aussi, le devoir de mémoire comme action prioritaire des anciens résistants. Il informa l'auditoire d'un projet de loi tendant à donner aux villes "Compagnons de la Libération" et "Médailles de la Résistance" les moyens de poursuivre après nous l'accomplissement de cette tâche.

Puis la discussion aborda des problèmes contemporains, et les anciens résistants émirèrent le vœu que la France connaisse un climat de paix et de liberté pour lesquels tant de leurs camarades ont versé leur sang.

(D'après "Le Résistant de la Loire" n° 125, 1^{er} trimestre 1999)

CHER

Le comité ANACR de Vierzon a tenu son Assemblée générale samedi 30 janvier dernier, avec la remise des cartes 1999. Avant d'ouvrir les travaux, l'assemblée observa une minute de silence à la mémoire des disparus.

Le rapport d'activité 1998, présenté par André Bouché, fait état de 11 réunions, avec 24 participations du comité aux cérémonies du souvenir, ainsi qu'aux journées du Forum des Associations à Vierzon et à la Journée-débat avec les élèves du collège Albert-Camus et au Congrès national à Chambéry.

Après la présentation du rapport financier par le commissaire aux comptes Louis Duroir, quitus est donné au trésorier Jean Ruffin pour la bonne tenue des comptes.

Le président Jean Guyader fait un compte-rendu du Congrès national de Chambéry; l'accent est mis sur des faiblesses, notamment en ce qui concerne le concours de la Résistance qui n'a compté sur Vierzon aucun candidat en 1998, et l'action en direction des "Amis".

Il est urgent de porter les efforts sur ces deux points, en invitant les fournisseurs et professeurs d'histoire à faire participer plus d'élèves au concours... et en entraînant ces jeunes à rejoindre les "Amis".

Jean Guyader insiste sur la défense des droits des résistants, sur la transmission de la mémoire, en soulignant le rôle des "Amis", sur la nécessité de lutter contre les idéologies nazies, contre la montée de la violence, de la xénophobie, du fascisme, et d'une journée de la Résistance, le 27 mai, avec, cette année la célébration du centenaire de la naissance de Jean Moulin.

De même est envisagé en 1999, surtout avec la participation des "Amis, un voyage pour la journée à Oradour-sur-Glane.

A la demande de Louis Duroir, il est décidé d'adresser à René Roussel l'informant de la décision à l'unanimité de l'assemblée de signer l'appel de résistants pour récupérer le nom "Front National" usurpé tant par les léninistes que par les mégrétistes.

A l'issue de cette assemblée générale a été reçu le conseiller régional et général, François Dumon, qui nous a fait l'honneur de prendre une carte "Ami".

HERAULT

Le comité local ANACR de Montpellier a tenu son Assemblée générale annuelle le dimanche 28 février 1999, avec la participation d'une quarantaine d'adhérents et "Amis".

Après les souhaits de bienvenue, le président Dinnat, président du comité départemental et du comité local, fit observer une minute de recueillement à la mémoire des disparus. Le rapport d'activité, présenté par le secrétaire Marchand, donna lieu ensuite à des interventions montrant l'importance du "devoir de mémoire", puis le rapport financier fut présenté par le trésorier Comte.

Le président Dinnat rendit compte ensuite des travaux du Congrès national de Chambéry où le comité de l'Hérault était représenté par 8 délégués dont 5 "Amis de la Résistance ANACR".

Se félicitant du renforcement des effectifs "Amis de la Résistance ANACR", qui sont passés à 46 membres pour le comité local, et dont les statuts ont été déclarés au Journal Officiel du 18 juillet 1998, il signala les excellentes initiatives qu'ils prennent en diffusant le programme du CNR et en organisant des expositions. C'est ainsi que le 6 mars, dans le cadre de la commémoration du centenaire de la naissance de Jean Moulin et du devoir de mémoire, une conférence a été organisée avec le concours de Mme Balny, professeur d'histoire et "Amie de la Résistance", thème: "De Gaulle, Jean Moulin et le CNR". Concernant la "Journée nationale de la Résistance", il est demandé que sans attendre son officialisation, tous les comités prennent des initiatives pour son organisation dès le 27 mai prochain.

Georges Foubert, secrétaire départemental, donna des compléments d'informations sur les travaux du congrès national, et appela à la vigilance face aux menées du parti léniniste qui profane le nom du grand mouvement de la Résistance que fut le "Front National de lutte pour la libération et l'indépendance de la France".

Bruno Cassanas, président du comité des "Amis de la Résistance ANACR", précisa, les tâches qui découlaient pour les "Amis" de la résolution adoptée à Chambéry.

LIBERATION NATIONALE PTT

L'Assemblée générale de " Libération Nationale-PTT et des " Amis de Libération Nationale-PTT " s'est tenue à Paris le 19 janvier dernier, Salle des Congrès de l'ancien ministère des PTT.

Les travaux ont été ouverts par le rapport d'activité présenté par le secrétaire général, Jean Blanchon, qui souligna d'emblée l'intense activité de " Libé-PTT " et de l'association des " Amis " qui lui est associée: ainsi, précisa le rapporteur, " après des années d'efforts et pour des raisons extrêmement vitales, afin de combler les vides qui se creusent dans les rangs des résistants, nous avons vu se développer l'organisation associée... Les " Amis " sont déjà une force conséquente dans la vie de Libé-PTT. Un seul exemple: hier ils se sont largement investis dans la réalisation de notre exposition. Aujourd'hui ils continuent et sont des éléments déterminants dans la vie de celle-ci. Ils assurent eux-mêmes, quand la situation l'exige, son déplacement, son installation et sa présentation ". Une exposition qui en 1998 a enregistré plus de 2500 visiteurs lors d'une quinzaine de mises en place.

Jean Blanchon fit aussi état d'une démarche du président de Libé-PTT, Camille Trébosc, auprès du Premier Ministre pour attirer son attention sur la sauvegarde des plaques et des stèles apposées dans les bureaux ou services rappelant le souvenir de ceux tombés pour la défense de la liberté (...). Il s'en est suivi un large accord matérialisé par une série de correspondances jusqu'au Secrétaire d'Etat à l'Industrie. Il nous apporte un soutien sans réserve, et cela doit faciliter notre tâche. Nous lançons -conclut Jean Blanchon- un appel à tous nos adhérents afin qu'ils s'investissent dans cette mission en procédant en premier lieu à un recensement exhaustif d'entreprises ou services ".

Un débat s'ouvrit sur le rapport d'activité et les motions -sur " Les droits " et " Générale " - présentée par le président Trébosc et Bernard Vindrinet. Fut aussi évoquée l'action entreprise par René Roussel, liquidateur du Front National Clandestin, pour mettre fin à la profanation du nom de ce mouvement de Résistance par les formations léninistes et mégalotistes. Le rapport financier, présenté par le trésorier Marcel Carton, fut adopté après le quitus donné par la Commission aux Comptes.

Le congrès fut salué par Michel Pineau, de la Fédération CGT des PTT, qui annonça l'extension de son organisation de créer un Institut d'Histoire Sociale.

Puis, représentant la direction nationale de l'ANACR, Jacques Varin rappela les trois objectifs de l'ANACR, auxquels s'associent pleinement les " Amis de la Résistance ": Défendre les droits des anciens résistants (notamment en luttant contre toute forclusion), assurer la mémoire de la Résistance (face aux falsificateurs) et propager les valeurs humanistes et démocratiques défendues pendant le combat libérateur. Et il mit l'accent sur la bataille du " 27 mai " et le centenaire de Jean Moulin.

Le nouveau secrétaire général, Michel Delugin, rendit hommage à Jean Blanchon qui pour raisons de santé avait souhaité quitter cette fonction, tout en restant membre du secrétariat. Le Bureau national de 24 membres, élu le 19 janvier 1999, présidé par Camille Trébosc, a pour secrétaire général Michel Delugin, avec deux secrétaires généraux adjoints, Charles Sancel et Marc Pillot et six secrétaires: Yvette Cros, Jean Blanchon, Marcel Carton, Emile Dupuy, Marcel Piel et Ernest Lestrat.

TARN-ET-GARONNE

Dans notre précédent numéro, nous avons évoqué la cérémonie qui eut lieu le 3 août dernier pour commémorer la libération des trois cantons.

C'est le président départemental de l'ANACR Jean Palis - et non, comme nous l'avons écrit, Gilbert Paltrié - qui remit à cette occasion la médaille à l'effigie de Jean Moulin à M. le Sous-Préfet de Castelsarrasin, Yves Lorvelle, dont nous avons publié de longs extraits de l'allocation qu'il prononça.

PARIS-RATP

L'Assemblée générale du comité RATP de l'ANACR s'est réunie le vendredi 29 janvier 1999, et a fait siennes les résolutions qui furent adoptées au Congrès national de Chambéry, et exprimé sa volonté d'œuvrer pour leur application.

Le comité RATP de l'ANACR a aussi réaffirmé son attachement profond au droit à réparation, sa solidarité avec les autres générations de combattants, son adhésion à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, son rejet de la xénophobie, de l'antisémitisme, du racisme, et sa volonté de combattre ces idéologies criminelles dont sont porteuses les formations animées par Le Pen et Mégrét, sa détermination à être aux côtés de tous ceux qui mènent l'inlassable combat pour la paix dans le monde, et appelle à se rassembler et à agir tous ceux qui se reconnaissent dans les valeurs inscrites dans le programme du CNR. L'assemblée s'est aussi prononcée en faveur de l'instauration le 27 mai d'une " Journée nationale de la Résistance ", a dénoncé l'usurpation du nom de " Front National " par les Le Pen et Mégrét, et appelé les jeunes générations à rejoindre les " Amis de la Résistance ". Le comité ANACR-RATP est co-présidé par René Thoirain et Marcelle Petit, avec pour secrétaire André Serres, secrétaire-adjoint, Gabriel Guiche et trésorier André Lelong (" Ami ").

NOS DEUILS • NOS DEUILS • NOS DEUILS

Chaque mois, les comités de l'ANACR ont à déplorer le décès de vaillants camarades qui se distinguent dans les combats de la Résistance et de la Libération.

La Direction nationale de l'association et son journal adressent aux familles et amis des disparus, leurs condoléances et l'expression de leur fraternelle affection.

Pierre DOLLA (Alpes-Maritimes)
Décédé à l'âge de 79 ans, Pierre Dolla avait été avant guerre militant des Jeunesses Communistes. Entré dans l'action clandestine dès les premiers mois de l'Occupation, il avait participé à la création du Front National pour l'Indépendance de la France des Alpes-Maritimes. Emprisonné par la police de Pétain à Nice, Marseille et Bergerac, il s'évada du camp de Mauzac et rejoignit les maquis de la Dordogne où il anima les " Forces Unies de la Jeunesse ". Il revint à Nice à la libération. Il était Chevalier de la Légion d'Honneur, médaillé militaire, combattant volontaire de la Résistance.

Georges SALQUES (Vaucluse)
Ancien de l'AS, Cie du capitaine Branchion, d'Aubenas, en Ardèche et qui participa à la Résistance dans ce secteur jusqu'à la Libération, Georges Salques est décédé à l'âge de 78 ans.
Georges CRUBILLE (Indre-et-Loire)
Instituteur en Seine-et-Marne, militant communiste depuis 1936, Georges Crubille entra très tôt en résistance à l'Occupant et à Vichy, dont la police l'arrêta le 6 octobre 1941. Condamné en décembre suivant par la Cour Spéciale de Paris à 12 ans de travaux forcés, il sera détenu à la Santé, à Fresnes, Fontevraud et de Blois, avant d'être déporté à Mathausen où il arrive le 15 mai 1944; il sera transféré au Kommando de Gusen le 26 mars 1945. Il avait 87 ans.

André ARLAS (Landes)
Entré dans l'illégalité dès fin juin 1940, militant et responsable au sein du Parti communiste clandestin et du Front National de Lutte pour l'Indépendance de la France, André Arlas assumait de très importantes responsabilités clandestines à Bordeaux, où il fut arrêté le 25 juillet 1942. Après avoir été torturé par le sinistre commissaire Poinso, il fut déporté à Mathausen. Il était membre de la présidence d'honneur du comité ANACR de Tarnos/Saint-Martin-de-Seignanx.

Mme MONCHIN-ROSE, Paul BONTE (Var)
Participant dès 1941 à des activités clandestines, Mme Monchin-Rosé, alors âgée de 22 ans, devint une des premières femmes à entrer aux FTP à Paris, participant à des opérations périlleuses. Arrêtée fin décembre 1941, elle sera déportée à Auschwitz, où elle restera 18 mois avant d'être transférée à Ravensbrück puis Mathausen. Présidente d'honneur du Comité départemental, elle était titulaire de la Légion d'Honneur, de la Croix de Guerre, de la Croix de CVR. Résistant FFI dans la Creuse, Paul Bonte, né en 1926, n'avait que 18 ans quand il fut arrêté par les SS lors d'une attaque contre son maquis. Déporté à Neu-Stassfurt, où il travailla aux mines de sel, il réussit à s'évader le 5 mai 1945, à la faveur du désarroi de l'administration du camp. L'ANACR du Var a été aussi éprouvée par la disparition de Barthélémy GERBOTTO, qui participa à toutes les opérations du camp Robert (île Cie FTPF de Provence), notamment à la libération d'Aups, de François DONNAT, ancien membre de l'AS du maquis d'Aup, de Pierre ARRI, ancien de la Résistance corse, d'André ROMANET, qui sauva de nombreux enfants juifs, de Jean LEVAU, d'Andrée SAGNAS.

Jean-Claude BATUT (Haute-Garonne)
Entré à la 3402e Cie FTPF en 1943, Jean-Claude Batut est blessé lors des combats pour la libération de Toulouse. Rétabli, il partira avec la 1ère armée en occupation à Ulm, Sigmaringen et en Autriche.

AUBE

L'Assemblée du comité de Nogent-sur-Seine, le 14 mars, connut une participation importante, résultat d'une activité intense et quasi-permanente qu'a rappelé Suzanne Brouhét, secrétaire et cheville ouvrière du comité. Cérémonies commémoratives, voyages, réunions, animations font que l'ANACR fait partie de la vie locale et du secteur, avec le président G. Poulain et le dévoué porte-drapeau R. Gatellier.

M. Ancelin, Maire et Conseiller général, fit l'éloge de cette activité, soulignant l'importance qu'il y a à transmettre la mémoire par les acteurs eux-mêmes de cette période de notre histoire, étant lui-même enseignant et maintenant " Ami de la Résistance " (ANACR). Puis Bruno Collin, président départemental des " Amis ", montra l'importance de l'organisation face aux dangers du négationnisme et pour diffuser les idéaux de la Résistance.

Maurice Camuset, membre du Bureau national et président départemental, souligna que, depuis 50 ans, la Résistance reste d'une actualité incontournable, tant par le rôle qu'elle a joué pour la victoire sur l'Allemagne nazie, que par son apport dans la reconstruction du pays et le retour aux valeurs républicaines. Puis ce fut le dépôt de gerbe avec toutes les autorités locales à la stèle de la Résistance, avec la musique.

PYRENEES-ATLANTIQUES

D'une réflexion commune est né le projet d'une stèle en hommage à tous les Guerilleros républicains espagnols qui s'engagèrent dans la Résistance et participèrent aux combats de la Libération.

C'est à Buziet, où dès 1941 s'est constituée cette résistance espagnole, que sera érigée cette stèle, sous le nom de " Mémorial des Guerilleros de la 10e Brigade ", et son inauguration est prévue pour le dimanche 10 octobre 1999. Ce projet est destiné à matérialiser durablement la mémoire du sacrifice de ces hommes qui avaient lutté contre le fascisme en Espagne et qui donèrent leur vie pour la liberté de la France.

Pour mener à son terme un tel projet, un comité d'organisation a vu le jour, présidé par François Guzman, ancien Officier de la 10e Brigade des Guerilleros et président départemental de l'ANACR, André Cuyeu, chargé du protocole de la cérémonie d'inauguration, président du Comité du Mémorial d'Orthez, en étant le secrétaire.

Le comité d'honneur est présidé par M.M. Jean Cascau, Maire de Buziet, et Pascal Lopez, Maire de Buzy. Ce comité d'honneur a pour mission de regrouper les élus du département et les personnalités représentant la Culture, l'Education Nationale et les Associations patriotiques et civiques qui accepteront de parrainer ce projet.

René ROY, Bruno INNOCENTI, Raymond COLLETTA (Ain)
L'ANACR de l'Ain a déploré le décès de René Roy, qui fut déporté à Mathausen, membre du comité national de la FNDIRP, ainsi que ceux de Raymond Colletta, ancien AS puis FTPF du 2e bataillon de l'Ain, et de Bruno Innocenti, membre du bureau de l'ANACR d'Yonnax et président de l'Union locale d'Yonnax.

Léon BERGERET (Savoie)
Membre du comité d'Ugine, président des Chasseurs Alpins, Léon Bergeret vient de disparaître à l'âge de 74 ans. Résistant, engagé volontaire au 15e BCA, il participa aux combats du Roc Noir où il fut blessé. En Indochine contre les Japonais, il était titulaire de nombreuses décorations et médailles militaires.

Edouard REBEYROTTE, Emilio ALVAREZ-CANOSA, Vincent LOPEZ-TOVAR (Dordogne)
Au mois de février 1944 l'un des principaux artisans du sabotage des centrales de Tulle et de Mauzac qui alimentaient la base sous-marine de Baccalan et un certain nombre d'industries au service de l'occupant dans la région bordelaise, Edouard Rebeyrotte, disparu à l'âge de 87 ans, fut l'un des maillons importants de l'organisation FTPF dans cette région. Il fut pendant des décennies le secrétaire du comité ANACR du secteur de Lalinde, membre du comité départemental. Le commandant Emilio Alvarez-Canosa, alias " Pinocho ", né à Madrid en 1915, était l'ancien commandant du célèbre bataillon divisionnaire de la 46e division " El Camapesino " de l'Armée républicaine espagnole. Trois fois blessé, il est rentré en France à la tête de son unité le 11 février 1939. Dénoncé pour sa participation aux premiers groupes de résistance, alors qu'il travailla à la mine de Greasque, dans les Bouches du Rhône, il rejoignit la Résistance dans la région bordelaise. Arrivé en Dordogne à la fin de l'été 1943, il commanda le 1er régiment FTPF de Dordogne Nord. Il était décoré de la Légion d'honneur.

Disparu à l'âge de 90 ans, le colonel Vincent Lopez-Tovar, alias " Alberto ", ancien dirigeant de l'Armée républicaine de l'Ebre durant la guerre d'Espagne, fut membre du comité militaire FTP-MOI de la zone Sud de la France à l'automne 1943. C'est à lui que sera confiée la direction de la MOI dans la 5e région militaire (RS).

Durant l'année écoulée et le début de celle-ci, l'ANACR de Dordogne a été éprouvée par la disparition de plusieurs autres de ses membres: Codere LACAM, ancien du groupe MAT de Saint-Cyprien, Urbain TACHE, Jean DELPECH, Jean TRIBIER, André GORCE et Vincent SAMBLANZIO, anciens du groupe " Alberte ", André CEDANO, ancien du groupe combattant de l'Armée républicaine espagnole et ancien du groupe " Alberte ", Marc BARRIERE, ancien du groupe " Victor ", André MONTENTOUX, ancien du groupe " Regain " et qui participa le 9 août 1944 au combat de Saint-Julien-de-Crampes, Henri BOYER (" Riquette "), ancien lieutenant aux 7e puis 28e bataillon FTPF, Gaston DEVAUX, ancien de la Résistance en Dordogne Nord, Maire de Cherveix Cubas, et président de l'Amicale des Anciens de la " Brigade RAC ", Paul GERMAIN, qui avait appartenu au groupe de légaux des cheminots périgordins, servit en Dordogne-Nord et fut blessé aux portes d'Angoulême, Paul RIEU, qui fut membre du groupe des " légaux " du canton de Villambard, André LACOSTE (" Dédé "), réfractaire au STO qui fut intégré au groupe " Hercule ", Mimié DELFAU, René AUXERRE, André GONTHIER (" Maxime "), Georges-Marcel BALADIE, Raymond GADETTE.

LES « AMIS DE LA RESISTANCE »

LE MEMORIAL DES PYRENEES-ORIENTALES

Sous le titre: "Les Rues qui nous interpellent", l'A.N.A.C.R. des Pyrénées-Orientales vient de publier un précieux ouvrage: "Recueil des clichés représentant les plaques de rues portant dans les Pyrénées-Orientales les noms de résistants disparus au combat ou dans les camps. Le cliché de chaque plaque s'accompagne d'une légende rappelant le résistant ou l'action célébrée. Précieuse introduction à la Connaissance de la Résistance par de nouvelles générations. Tous les articles mériteraient d'être cités. Ils évoquent des membres de tous les mouvements, les formes d'action les plus diverses, les origines sociales et les opinions fort différentes de ceux qui tombèrent pour la liberté.

Saluons entre autres les sous-officiers aviateurs Pierre et Georges Blaize. Le premier s'empara à Meknès, le 9 juillet 1940, d'un avion "goéland", gagna Gibraltar puis l'Angleterre où, après avoir participé à la célèbre bataille d'Angleterre, il fut abattu le 15 avril 1941 au dessus de la Manche. Georges s'empara lui aussi, à Tunis, d'un hydravion avec lequel il gagna Malte et disparut en mission le 16 septembre 1941. Souvenons-nous de la célèbre bataille de Valmanya, célébrée tous les ans, et dont la caractéristique inoubliable est que le maquis, barrant le passage d'une colonne d'attaque allemande, permit l'évacuation de la population du village, ordonnée par le capitaine Panchoy, immobilisé par de graves blessures aux deux jambes, capturé, torturé, puis fusillé.

Et puisqu'il faut malheureusement nous limiter, félicitons les auteurs d'avoir donné aux Guerrilleros Espagnols la place que mérita leur participation au combat, entre autres à ceux de Valmanya, que nous venons de citer, à la Libération de Perpignan, à la Bastide...

Nous ne saurions cependant conclure sans relever quelques phrases d'un chapitre que les auteurs intitulent: "Avec une infinie tristesse..." Citons notamment:

"Lors de nos recherches pour recenser dans une monographie départementale l'ensemble de ces expressions commémoratives, nous avons relevé avec une infinie tristesse que certaines d'entre elles n'avaient pas fait l'objet de l'intérêt qui leur est dû. Les unes sont devenues illisibles. Sur d'autres, la mention "Martyrs de la Résistance" a été omise... A Perpignan, sous couvert de culture (sic N.D.L.R.), les plaques ont été changées par deux nouvelles sur lesquelles ont été supprimées les mentions "martyrs de la Résistance" - "morts en déportation" - "fusillés" etc.

D'où conclusion sur notre impérieux devoir de tout faire pour la sauvegarde de la mémoire.

LA RESISTANCE AU MEMORIAL DE CAEN

Le musée Mémorial de Caen a enrichi depuis peu l'espace consacré à la Résistance dans le Calvados, et une plaquette rassemble quelque 100 noms de victimes du nazisme. La plupart disparus, fusillés ou déportés ayant appartenu à des mouvements ou réseaux divers.

Les biographies de ces 100 hommes ou femmes révèlent une très forte participation au Front National, aux triangles du PCF, au Front Patriotique de la Jeunesse, aux FTP. L'historien Jean Quellien, qui participe à cet "hommage aux victimes du nazisme dans le Calvados", note par ailleurs dans un ouvrage sur "Résistance et sabotages en Normandie": "à la suite de deux vagues d'arrestations, de décembre 1942 et mars-avril 1943, 23 résistants du Calvados appartenant au Front National furent traduits en 1943 devant une cour martiale allemande qui prononça 16 condamnations à mort". Exécutions du 14 août 1943 au Mont-Valérien.

Et le seul convoi des "45 000" du 6 juillet 1942 à Auschwitz compta plus de 200 déportés originaires des départements normands, dont 80 du Calvados (avec 9 rescapés).

Roger Hommet

WEIMAR, CAPITALE CULTURELLE DE L'EUROPE

Weimar a été désignée comme "capitale culturelle de l'Europe" pour 1999. La désignation ne manque certes pas de motivation, puisqu'en cette ville sont nés Goethe et Schiller, qu'y ont vécu et travaillé des artistes célèbres comme les peintres Kandinsky et Klee, les architectes que Walter Gropius rassembla dans le "Bauhaus", sorte d'Académie d'architecture à la pointe de la modernité.

Mais, prononcer le nom de Goethe est également penser au chène de Goethe, c'est-à-dire à l'entrée du camp voisin de...Buchenwald. Il n'y a guère 10 km entre la ville et l'ancien camp. Rappelons que la première constitution votée après l'effondrement de l'empire de Guillaume II, en 1919 porta le nom de Constitution de Weimar est certes tout à fait plausible. Mais il serait totalement impossible de taire l'existence du camp où sont morts une soixantaine de milliers d'antnazis, parmi lesquels des citoyens allemands. Donc, le 16 mars,

a été inaugurée une exposition procédant au rappel nécessaire. Et le 10 avril, veille de l'anniversaire de la libération du camp, aura lieu une rencontre entre jeunes Allemands et Français et artistes rescapés de l'horrible répression hitlérienne, parmi lesquelles Elie Wiesel, Boris Taslitzky, Jorge Semprun, qui montreront notamment comment la défense de la culture fut, dans le camp "une arme de la Résistance".

Cette expression a été employée par Pierre Durand, Président du Comité International de Buchenwald-Dora, qui s'est félicité du concours apporté à l'initiative par le gouvernement fédéral, celui de la région, le Ministère français de la Culture, etc.

A l'occasion de ces initiatives, il a été rappelé que la maison de l'ami de Goethe, Charlotte von Stein, fut le siège de la Gestapo.

De l'arbre de Goethe, il ne reste aujourd'hui qu'une souche. Du camp, doit rester et être transmis le souvenir.

LIVRES • LIVRES • LIVRES

L'HORREUR ORDINAIRE

Jean Léger, membre de l'A.N.A.C.R. de l'Yonne, vient de publier sous l'égide de celle-ci ses souvenirs de déportation auxquels il a donné pour titre: "Petite chronique de l'horreur ordinaire".

Il nous est souvent arrivé, évoquant les écrits de nos camarades déportés, de dire qu'ils nous aident à comprendre le martyre enduré par ces résistants, ces hommes et ces femmes, soumis à l'arbitraire criminel, au sadisme des S.S., dont l'inhumanité dépasse à chaque page l'imaginaire. Ayant essentiellement souffert au milieu de ses compagnons de détention du camp d'Allach, annexe de celui de Buchenwald, Jean Léger sait lui aussi convaincre de la vérité par une écriture parfaite, dépouillée, précise, qui ne laisse aucune place à d'éventuelles contestations ou même simples questions.

Plutôt que de résumer l'ouvrage, il nous semble préférable d'en citer un passage qui, évoquant ensemble les armées de la Libération - en l'occurrence la 2^e D.B. - et les déportés, fait comprendre comme tout un chapitre ce qu'ont ressenti les militaires de diverses nationalités qui, de janvier à mai 1945, découvrirent les camps:

"Dans la plaine, une file de véhicules s'approchait, frappée des insignes de la 2^e D.B. Dans la première Jeep, le Général Leclerc, sa célèbre canne à la main, vient nous rendre visite. Notre block de Français est le premier près de la porte du camp, et nous avons l'honneur de le recevoir entouré de son escorte. Très vite, ses soldats endurcis à tous les combats, pâlisent au spectacle que nous offrons. La colère qui monte en eux devient palpable, quelques-uns luttent contre la nausée. Le Général nous adresse d'une voix altérée quelques paroles vivement acclamées. Je remarque dans son entourage un sous-officier, vétéran d'Afrique, dont la manche gauche porte plusieurs badges de batailles prestigieuses ou l'Armée Française a commencé à retrouver son âme et son honneur. Il regarde autour de lui d'un air incrédule, et deux grosses larmes roulent sur ses joues".

On pense au Général Patton qui, accompagnant Eisenhower au camp d'Ohrdruf, qui vient d'être libéré, devant un tas de cadavres dans un état qu'il serait douloureux de décrire à nouveau, se retourne pour vomir.

(105,00 F, port compris, chèque à l'ordre des éditions A.N.A.C.R.-Yonne. Adresse: R. Pruneau, 8 rue d'Ormy - 89116 Sepeaux).

L'ENVOYE D'ELEANOR ROOSEVELT

Jusqu'au 30 juin, en l'Hôtel du département des Bouches-du-Rhône, à Marseille, est présentée une exposition consacrée à Varian Fry.

Mais qui était Fry ?

Des citoyens américains, qui s'étaient consacrés à l'aide aux antinazis allemands réussissant à fuir leur pays, furent vivement alertés par l'objet article de la Convention d'Armistice signée par Pétain le 22 juin 40, concernant la remise aux nazis de tous les ressortissants allemands se trouvant sur le territoire français ou sur les territoires soumis à l'autorité française. Mme Roosevelt, saisie, obtint du Président la promesse de délivrance de visas, et envoya Fry à Marseille, avec une lettre de recommandation et une attestation le chargeant d'une enquête sur les réfugiés, sans autre précision. Qui faut-il sauver ? Des Allemands se trouvant déjà au U.S.A., parmi lesquels Thomas Mann, s'efforcent de dresser une liste. Etablie de mémoire, celle-ci se révéla bientôt de peu d'utilité. On estime pourtant à environ 2 000 le nombre de réfugiés que sauva le chargé de mission de Mme Roosevelt, les acheminant par les quelques bateaux qui partaient encore de Marseille. Il y avait bien sûr des réfugiés allemands, d'autres venant des divers pays occupés par Hitler, des intellectuels particulièrement menacés, comme Claude Lévy-Straus, les peintres André Masson et Max Ernst, les surréalistes André Breton, son épouse et sa fille, Darius Milhaud, Clara Hasckill, nombre d'autres financièrement aidés par des célébrités comme Françoise Rosay, Pablo Casals, André Gide, etc. Le 6 septembre 1941, avant l'occupation de la Zone Sud, Fry fut expulsé (donc : par Pétain). Il devint en Amérique un parfait anonyme, professeur de latin jusqu'à son décès en 1967.

LE CONCOURS DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION

L'HISTOIRE : PLUS ENCORE LA CONSCIENCE QUE LE SAVOIR

Le 4 février eut lieu la cérémonie officielle de remise des prix aux lauréats du Concours National de la Résistance et de la Déportation, concours, dont notre dernier numéro a présenté les lauréates.

En l'allocution qu'elle prononça à cette occasion, Mme Ségolène Royal, tint d'abord à remercier tous les artisans du Concours, puis à souligner la nécessité de garder en mémoire le rôle tenu dans notre Résistance par des combattants nés sous d'autres cieux: "La race dite supérieure se croyait en droit d'opprimer ou plutôt de supprimer les "peuplades inférieures". C'est ainsi que le régime nazi mettait au point la solution finale pour exterminer systématiquement les Juifs, les Tziganes, les Slaves. Or, les Espagnols, les Italiens, les Européens de l'Est présents sur notre sol en 1940 étaient, pour bon nombre d'entre eux, des hommes et des femmes qui s'étaient engagés dans la lutte contre le fascisme. Ils avaient gardé le souvenir du sort de l'Espagne républicaine, de l'invasion de la Pologne et de la Tchécoslovaquie où les nazis avaient multiplié les atrocités. Ils avaient échoué dans leur pays contre l'hitlérisme et le franquisme, mais ont pourtant repris la lutte en France. Le réseau "MOI" (main-d'œuvre immigrée) créé à l'initiative du parti communiste français, comptait parmi les grands courants de la résistance française. Associé aux Francs Tireurs et Partisans (FTP), le MOI était composé de Juifs, d'Italiens, d'Arméniens, d'Espagnols, etc. qui luttèrent et moururent fraternellement unis pour défendre la liberté face à l'occupant nazi."

Ensuite, Mme Royal précisa en une formule particulièrement heureuse: "Si le Concours national de la Résistance est, à nos yeux, aussi important dans l'enseignement scolaire, c'est parce que les jeunes ont à mon sens besoin

de modèles pour grandir et de repères clairs pour se construire. A cet égard, si l'Histoire est une discipline essentielle à l'école, c'est plus encore par la conscience qu'elle promeut que pour le savoir qu'elle prodigue..." "Et c'est parce que le témoignage vivant d'un homme et d'une femme est sans doute plus efficace encore qu'un discours abstrait, qu'il me paraît essentiel de généraliser à tous les établissements de France des rencontres entre les jeunes élèves et les résistants, les combattants, les internés, les déportés. Ils ont un devoir de témoignage, nous avons besoin de leur parole".

Puis, dans l'esprit des instructions qu'elle a données le 7 juillet 1998, Mme la ministre a déclaré: "Je sais par expérience que les témoignages de ceux qui ont envie de transmettre aux jeunes la connaissance de ce qu'ils ont vécu, de ce qu'ils ont souffert, sont au cœur de cette éducation à la citoyenneté. Et je compte donc sur les générations de résistants, de combattants, d'internés, de déportés, pour raconter, parler, expliquer, afin de porter aux jeunes élèves le témoignage de l'horreur du nazisme, de la torture, des camps, de l'extermination. Je veux intégrer ces témoignages vivants à un enseignement concret, de l'instruction civique, de l'histoire..." Et, s'adressant aux jeunes: "Le résistant est celui et celle auquel vous devez aujourd'hui votre liberté, parce qu'il a su dans la souffrance toujours, dans la solitude du cachot souvent, dans les affres de l'abandon parfois, croire au progrès de l'humanité, refuser la destruction de l'homme et la banalisation du crime... C'est un hommage à tous les résistants français ou étrangers, hommes ou femmes, qui est ici aujourd'hui rendu et, à travers eux, au combat pour la liberté, pour l'égalité, pour la fraternité..."

Rappelons que l'instruction précitée de Mme la Ministre instituait une demi-journée d'évocation de la Résistance et de la Déportation dans tous les établissements scolaires, chargeant les autorités académiques d'en fixer la date. L'A.N.A.C.R. a demandé à ses directions départementales d'intervenir pour que soit retenue la date du 27 mai, anniversaire de la création du Conseil National de la Résistance, c'est-à-dire du jour où les mouvements de Résistance qui existaient, luttèrent, combattirent, quelquefois depuis longtemps mais séparément, scellèrent leur unité sous la présidence de Jean Moulin, et renforcèrent aux yeux des alliés l'autorité du Général de Gaulle, Président du Comité Français de Libération Nationale et bientôt du Gouvernement Provisoire de la République Française.

LE JOURNAL DE LA RESISTANCE

FRANCE D'ABORD Rédaction - Administration 79, rue St-Blaise, 75020 Paris

REDACTION - ADMINISTRATION 79, rue Saint-Blaise, 75020 PARIS Tél.: 01.44.64.80.60 - C.C.P. 4194-42 W PARIS

ABONNEMENTS France 45,00 F Etranger 55,00 F Abonnement de soutien 70,00 F Le numéro 6,00 F

CHANGEMENTS D'ADRESSE Prière de joindre la bande du dernier numéro reçu et deux timbres-poste pour frais Edité par la S.A.R.L. FRANCE-D'ABORD Le gérant: Jean FREIRE Commission paritaire des Publications et Agences de Presse - N° 1 155 D 73

Imprimerie Multi Incoor Photo 3-5, rue de l'Atlas, 75019 Paris Tél.: 01.40.03.96.60